

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

NOTE BRÈVE ET SYNTHETIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2021 retrace les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice ; il a été soumis au conseil municipal qui l'a approuvé le 22 mars 2021.

Il peut se résumer comme suit :

	2020	2021
Section de fonctionnement	46 658 860,31	47 558 430,84
Section d'investissement	12 887 573,61	13 197 694,07
Total	59 546 433,92	60 756 124,91

Le budget 2021 poursuit les objectifs principaux suivants :

- Une politique solidaire à travers des politiques sociales renforcées et la création de nouvelles places en crèche ;
- La revalorisation du traitement des agents à travers le régime indemnitaire ;
- La poursuite de la résorption de l'emploi précaire ;
- La poursuite de l'adaptation des équipements en matière d'accessibilité à tous et de rénovation énergétique.

Bâti sans augmentation des taux d'imposition et avec reprise des résultats de la gestion de l'exercice 2020, il intègre des provisions pour faire face aux risques économiques, sanitaires et sociaux identifiés pour l'exercice 2021 et les suivants.

Le contexte incertain de la crise sanitaire et ses effets dans de nombreux domaines d'activités de la commune implique une grande prudence en matière de recettes.

Le budget pour l'exercice 2021 réaffirme également la volonté d'impulser une offre de service de qualité, assuré en régie, et de renforcer la politique sociale, notamment en direction des plus fragiles.

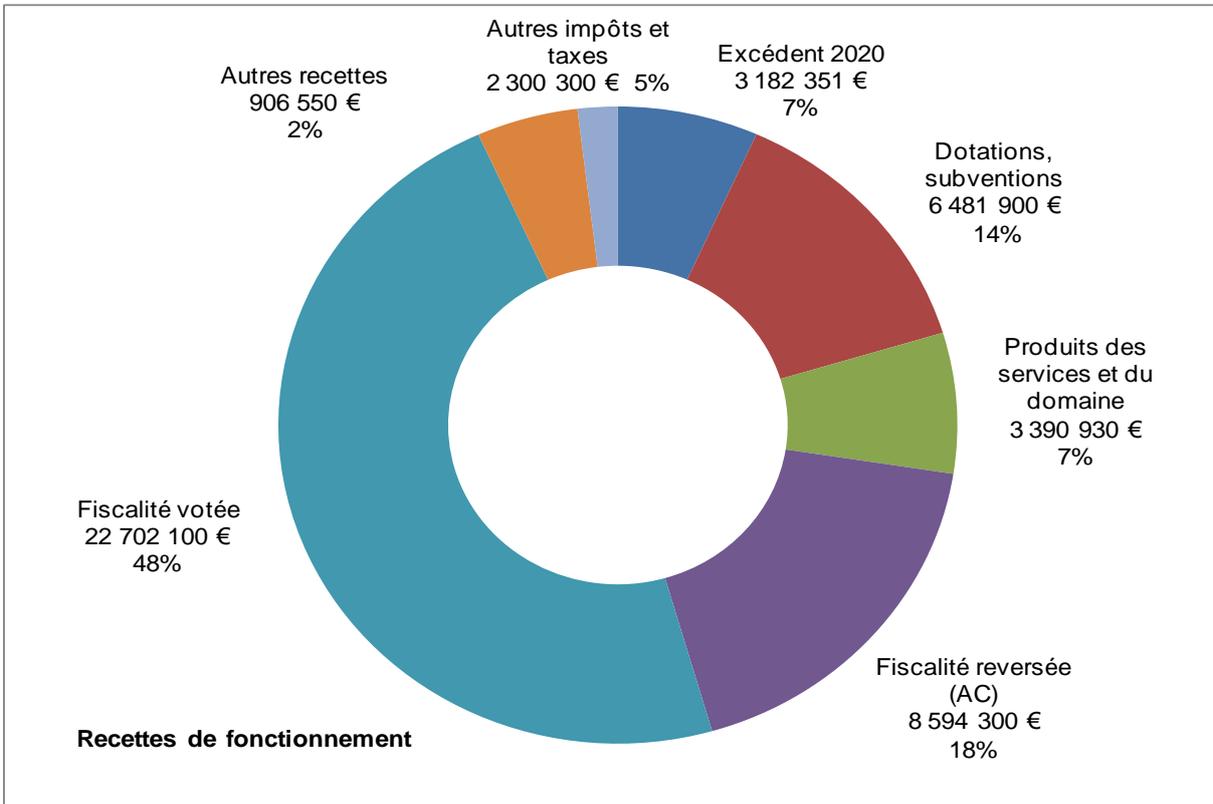
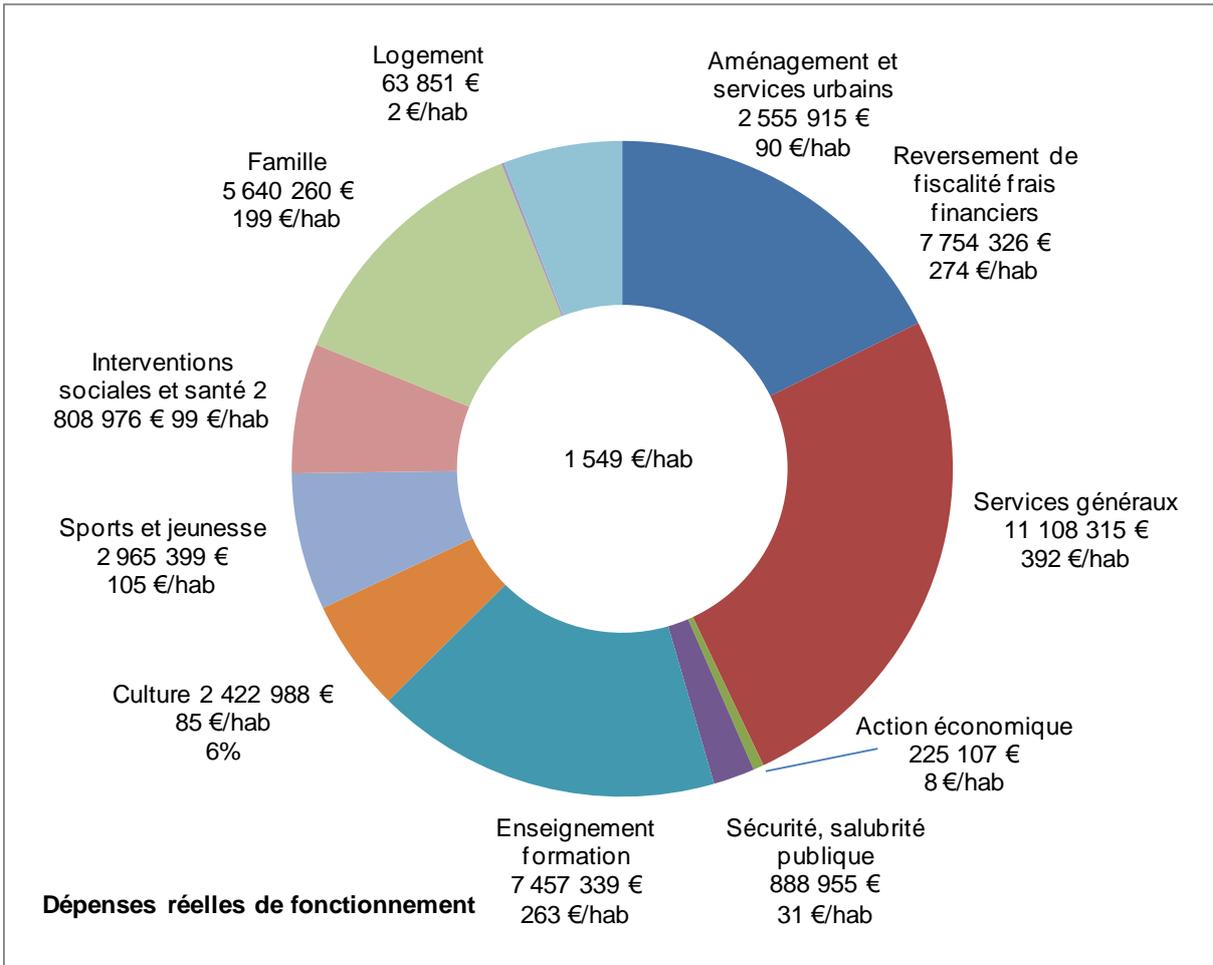
A – Section de fonctionnement

Par rapport au budget primitif précédent, cette section présente les évolutions suivantes :

- Recettes totales + 1,93%
- Dépenses réelles de fonctionnement + 3,97%

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	6 736 460,00	
012 – Charges de personnel	25 986 910,00	
014 – Atténuation de produits	210 000,00	
65 – Autres charges de gestion courante	9 299 985,00	
66 – Charges financières	606 000,00	
67 et 022 – Charges exceptionnelles	202 075,84	
68 – Dotations aux amortissements et provisions	850 000,00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	3 667 000,00	
002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 182 350,84
013 – Atténuation de charges		185 000,00
70 – Produits des services		3 390 930,00
73 – Impôts et taxes		33 596 700,00
74 – Dotations et participations		6 481 900,00
75 – Autres produits de gestion courante		718 400,00
76 et 77 – Produits financiers et exceptionnels		3 150,00
Total	47 558 430,84	47 558 430,84

Par politique publique, la répartition en volume et en euro par habitant (la population 2021 est de 28 342 habitants – population légale 2018 entrée en vigueur au 1/1/2021) est la suivante :



Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitation) ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) ;
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.

B – Section d'investissement

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser
001 – Solde d'exécution reporté		2 285 978,72		
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 073 000,00		2 403 000,00	1 800 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	337 860,00	79 435,35		
204 – Subv. d'équipement versées	580 000,00	1 385 000,00		
21 – Immobilisations corporelles	2 709 050,00	461 021,58		
23 – Immobilisations en cours	1 109 000,00	1 154 658,42	200 000,00	
26 et 020 – Participations et autres	2 590,00			
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 100,00		3 667 000,00	
10 – Dotations, fonds divers	18 000,00		1 117 000,00	3 178 531,07
13 – Subventions d'investissement			444 600,00	200 991,60
45 – Opérations pour compte de tiers				186 571,40
Total	7 831 600,00	5 366 094,07	7 831 600,00	5 366 094,07

Le financement des investissements est composé de :

- L'autofinancement et les amortissements ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA ;
- Les subventions versées par les partenaires ;
- La taxe d'aménagement ...

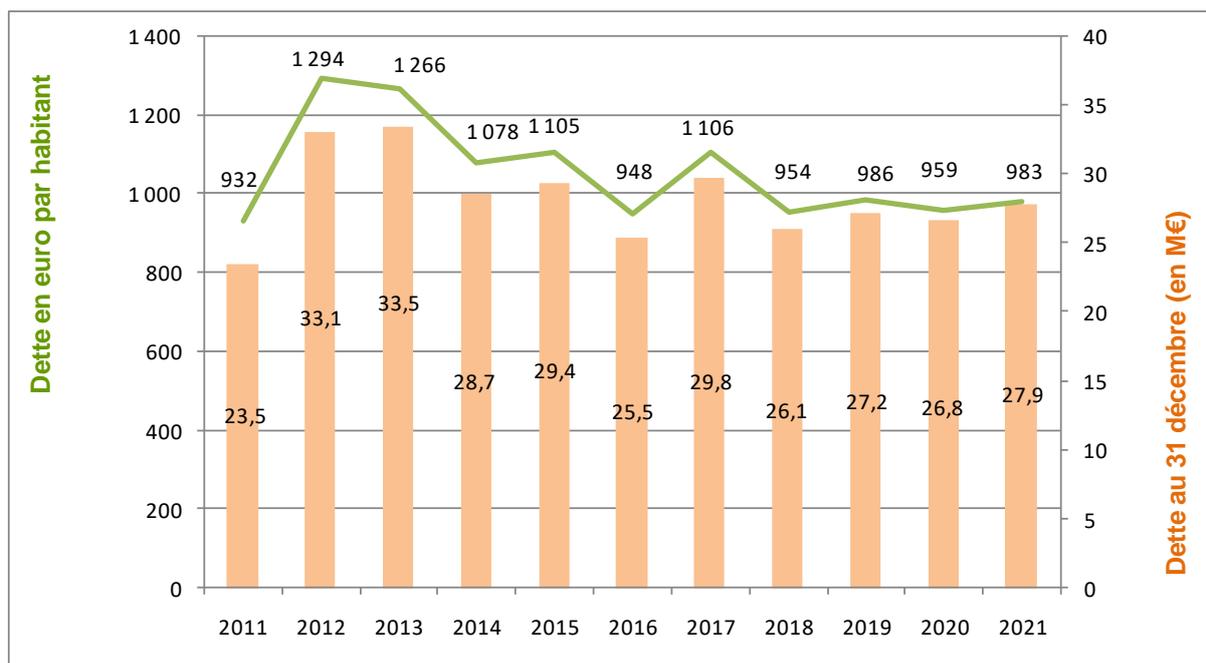
La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Au titre des opérations nouvelles, les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 735 910 euros et se répartissent comme suit :

- investissements courants	2 260 910,00 €
- projets structurants	2 275 000,00 €
- avances	200 000,00 €

	Restes à réaliser	BP 2021
Investissements courants	540 456,93	2 260 910,00
Projets structurants :		
- Enfouissement des réseaux électriques et télécommunications	1 385 000,00	
- Création d'un accueil unique à l'hôtel-de-ville	37 054,08	
- Construction d'une minicrèche quartier des Frères Lumière	644 980,80	434 000,00
- Construction du gymnase des Frères Lumière	389 489,94	186 000,00
- Création d'un cheminement piéton quartier des Frères Lumière	83 133,60	530 000,00
- Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux		375 000,00
- Réhabilitation du Parc des sports		55 000,00
- Abondement de droits de voirie pour l'avenue de la Paix		580 000,00
- Provision pour acquisition foncière		115 000,00

C – Dette



Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 26,8 millions d'euros. 83,46% de l'encours est en taux fixe et 16,54 % en taux variable. 100% de l'encours est classé en 1A, soit le niveau le plus faible selon la charte de bonne conduite.

La capacité de désendettement, qui correspond à la dette au 31 décembre rapportée à l'épargne brute du compte administratif, s'établit à 4,93 ans.

D – Taux d'imposition

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009. L'année 2021 est marquée par la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui se concrétise par l'addition du taux de la TFPB communal (23,21%) et du taux de la TFPB départemental (13,75%) sans impact du fait des taux sur les contribuables.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 36,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 49,44 %

Il convient de noter que suite à la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cette taxe est figé depuis 2020 et sa valeur est de 24,36 %.

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	535,60	564,60	560,96
Chapitre 012 – Charges de personnel	25 035 699,28	24 988 790,26	25 986 910,00

F – Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 549	1 223
2	Produits des impositions directes / population	801	645
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 566	1 417
4	Dépenses d'équipement brut / population	147	303
5	Encours de la dette / population	944	1 050
6	DGF / population	146	199
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,2%	61,3%
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	105,8%	93,3%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,4%	21,4%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	60,3%	74,1%